

De belles réussites : les moments forts de la présidence belge

Après un semestre productif, la présidence belge du Conseil de l'Union européenne est arrivée à son terme. Au cours de cette période, d'importants résultats législatifs et politiques ont été obtenus afin de protéger les citoyens de l'UE, de renforcer la compétitivité de l'Europe et d'assurer la pérennité de l'UE. La Belgique a atteint avec succès le triple objectif de sa présidence : faire avancer **un programme législatif ambitieux**, **répondre efficacement aux défis et aux crises** auxquels l'UE est confrontée et préparer le débat sur l'avenir de l'Europe.

A. FAIRE AVANCER LE TRAVAIL LÉGISLATIF

L'un des principaux accomplissements de la présidence est d'avoir conclu 74 accords et d'avoir trouvé 57 mandats de négociation au niveau du Conseil, faisant une fois de plus la démonstration de la « culture du compromis » propre à la Belgique. Ce travail législatif s'est articulé autour de six priorités.

1. Défendre l'état de droit, la démocratie et l'unité

Par exemple, la présidence belge a défendu les principes fondamentaux de la démocratie, tels que l'État de droit, la liberté de la presse, des systèmes juridiques solides et la lutte contre la corruption.

À cette fin, la présidence a organisé deux **dialogues nationaux sur l'État de droit**, au cours desquels les États membres ont abordé des thèmes mis en évidence par la Commission européenne dans son dernier rapport sur l'État de droit. En organisant un débat au Conseil sur les réformes judiciaires décidées par le gouvernement polonais, la présidence a également facilité la décision de la Commission de mettre fin à la **procédure de l'art. 7(1) TUE** pour la **Pologne**. À la fin de son mandat, la présidence a tenu une **audition** sur la **Hongrie** dans le cadre de la **procédure prévue à l'article 7, paragraphe 1, du TUE**. La présidence a également organisé un séminaire sur la manière d'améliorer le mécanisme de conditionnalité dans l'État de droit, sur la base d'un rapport de la Cour des comptes européenne.

En ce qui concerne **l'élargissement**, la présidence belge a célébré le 20^e anniversaire de l'adhésion de 10 États membres en 2004. Pour la première fois, la présidence a invité dix partenaires aspirant à entrer dans l'UE pour échanger sur les moyens de renforcer l'État de droit dans le cadre du processus d'élargissement. En vue d'intégrer davantage l'État de droit dans leur perspective d'entrée dans l'Union européenne, la présidence a contribué à définir le cadre d'un futur dialogue sur l'État de droit avec les pays candidats. La présidence

belge a également promu le processus d'élargissement de l'UE comme un modèle de stabilité et de prospérité sur le continent européen en obtenant l'approbation par le Conseil des **cadres de négociation** pour l'Ukraine et la Moldavie, et en organisant des **conférences intergouvernementales** concernant l'Ukraine, la Moldavie et le Monténégro.

En outre, pour contribuer à garantir la liberté de la presse, la présidence a assuré l'adoption finale du [Règlement européen sur la liberté des médias](#) (EMFA), qui garantira davantage le fonctionnement indépendant des médias, la transparence de la propriété des médias et de la publicité publique, et contribuera à protéger les sources journalistiques, ainsi qu'à renforcer la transparence de l'intervention de l'État dans la publicité des fournisseurs de médias et dans la mesure de l'audimat. La présidence a également finalisé l'adoption de la [directive anti-SLAPP](#), qui prévoit des garanties contre les procédures judiciaires manifestement infondées ou abusives engagées contre toute personne exerçant sa liberté d'expression et d'information en rapport avec des questions d'intérêt public.

La présidence belge a également œuvré à la sauvegarde de la **bonne gouvernance** dans l'UE en obtenant l'approbation du Conseil pour adhérer à l'accord interinstitutionnel créant un organe d'éthique de l'UE et en obtenant l'adoption de [conclusions du Conseil sur la résilience démocratique et la protection des processus électoraux contre toute forme d'ingérence étrangère](#) ainsi que des [conclusions sur le renforcement et la protection d'un débat démocratique libre, ouvert et éclairé](#).

La présidence belge a également encouragé l'autonomisation et l'inclusion des citoyens, avec une attention spéciale portée à la **participation des citoyens et des jeunes**. Elle travaillera également sur l'Espace européen de l'éducation, la qualité de l'éducation, la formation continue, la mobilité et le sport. Un vaste programme de participation des citoyens a été mis en œuvre. Celui-ci comprenait un panel de citoyens sur l'intelligence artificielle, une première pour la présidence, visant à renforcer l'engagement des citoyens et leur confiance dans l'UE. La présidence a également pris des mesures pour améliorer l'accessibilité, les niveaux de participation et la fiabilité des élections européennes, en parvenant à un accord sur la révision de la directive relative aux droits électoraux des « citoyens mobiles de l'UE » aux élections du Parlement européen.

2. Renforcer notre compétitivité

Au cours de son mandat, la présidence s'est efforcée de renforcer le **marché intérieur** et de mettre l'accent sur **l'écologisation de l'industrie** afin de faciliter le passage à **l'énergie propre** et de [renforcer la résilience](#) et **l'autonomie stratégique ouverte** de l'UE.

Sur le plan **financier**, des accords importants ont été conclus sur la **révision** de la **gouvernance économique** de l'Union et du **cadre financier pluriannuel 2021-2027**. Ces mesures permettront respectivement de donner aux États membres une plus grande marge de manœuvre en termes d'investissements publics, de les aider à gérer et à réduire

durablement leur dette publique grâce à des plans spécifiques à chaque pays, et de maintenir le financement du budget à long terme de l'UE tout en apportant un soutien supplémentaire à l'Ukraine. La présidence a également fait avancer l'achèvement de l'**Union des marchés de capitaux** en concluant des accords pour finaliser la [loi sur la cotation](#), la [directive sur la structure des actions à droit de vote multiple](#) ainsi que le [règlement sur l'infrastructure du marché européen](#), et pour parvenir à une approche générale sur la [directive FASTER](#). En outre, la présidence a fait progresser les discussions du Conseil sur la proposition de règlement relatif au retard de paiement, afin de mieux protéger les entreprises européennes, en particulier les PME, contre les **retards de paiement**.

Compte tenu des évolutions internationales, l'UE doit rester **compétitive sur le plan technologique**. La présidence a donc finalisé l'adoption du [Net-Zero Industry Act](#), qui vise à supprimer les obstacles à l'investissement dans les technologies durables et à encourager l'innovation industrielle pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques de l'UE à l'horizon 2030. Afin de renforcer la compétitivité à long terme et la souveraineté de l'UE en matière de technologies essentielles, elle a conclu un accord visant à créer la plateforme [STEP \(Strategic Technologies for Europe Platform\)](#) et à modifier le [règlement EuroHPC](#) afin de favoriser l'utilisation de supercalculateurs pour le développement de l'intelligence artificielle. La présidence a également obtenu l'adoption de la loi sur [l'urgence et la résilience du marché intérieur](#) (IMERA), qui garantit que les biens stratégiques peuvent être commercialisés rapidement pour remédier aux pénuries en cas de crise du marché. En outre, la présidence a encouragé **les modèles économiques circulaires**, notamment sur le marché de l'occasion et dans le secteur de la construction, par le biais de la [directive sur le droit à la réparation](#) et du [règlement révisé sur les produits de construction](#).

En ce qui concerne la **numérisation**, la présidence belge a permis l'adoption de la loi sur [l'intelligence artificielle](#) et de la loi sur la [cyber-solidarité](#), et a contribué à ouvrir la voie à un [réseau gigabit à haut débit](#) dans toute l'Union. [L'utilisation d'outils numériques dans le droit des sociétés](#) a également été encouragée afin de rendre les données des sociétés plus transparentes et de renforcer la confiance dans le marché unique numérisé.

Enfin, étant donné qu'une véritable **Union de l'énergie** sera nécessaire pour atteindre les objectifs de l'UE en matière de décarbonisation, de compétitivité et de résilience, la présidence belge a identifié les mesures nécessaires pour que l'UE parvienne à un [réseau électrique européen résilient, durable et interconnecté](#). En étroite coordination avec les autres États membres, la Commission et le Parlement européen, la présidence a également réussi à sortir de [l'impasse sur la modernisation du Traité sur la charte de l'énergie \(TCE\)](#). Alors que l'UE et Euratom vont se retirer du TCE, les États membres qui souhaitent rester parties au traité pourront travailler à sa modernisation.

3. Poursuivre une transition écologique juste

L'objectif de l'UE de parvenir à la **neutralité climatique d'ici 2050** est motivé par la nécessité de faire face à la **triple crise** du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la pollution. Pour faire face à ce problème, la présidence belge a adopté une approche holistique pour mener une transition verte et juste dans un large éventail de domaines, tels que **la pollution de l'eau, du sol et de l'air**, la **protection de la nature**, le **transport** et la **circularité**. Il s'agissait notamment d'encourager la mise en [œuvre rapide des initiatives du Green Deal](#), de mettre l'accent sur l'adaptation et la résilience climatiques, ainsi que de sensibiliser à la préparation aux risques climatiques.

À cet égard, la présidence belge a conclu des accords importants avec le Parlement européen en vue d'adopter des [normes plus strictes en matière de qualité de l'air](#), de veiller à ce que [tous les emballages vendus en Europe soient recyclables d'ici 2030](#), de [faciliter le déploiement d'activités d'élimination du carbone de haute qualité](#) et de mettre en œuvre des [politiques de traitement des eaux usées urbaines plus durables](#) dans toute l'Europe. La présidence a également fait avancer les travaux législatifs sur la santé des sols, la qualité de l'eau, les détergents, les déchets, les granulés de plastique, les véhicules en fin de vie, les allégations vertes, ainsi que le paquet législatif « Une substance, une évaluation » (One Substance One Assessment). En outre, elle a fait avancer le débat sur l'objectif climatique de l'UE pour 2040 et a poursuivi la mise en œuvre de la déclaration de Versailles et du plan RePowerEU visant à se détourner des combustibles fossiles russes.

Afin de favoriser une **politique des transports plus durable**, la présidence a fait avancer le **paquet « Greening Freight »** (qui comprend des règles visant à [réduire les émissions des nouveaux véhicules lourds](#) d'ici **2050**). Elle a également négocié un accord attendu depuis longtemps sur le dossier du [ciel unique européen](#) afin de gérer plus efficacement et durablement l'espace aérien européen, et a conclu la révision de la **directive sur les systèmes d'information fluviale**. Enfin, après de longues négociations, un accord a été conclu sur le nouveau cadre politique du **réseau transeuropéen de transport (RTE-T)** afin de fournir l'infrastructure nécessaire à un transfert modal et à une connectivité sans faille dans l'UE.

Au **niveau international**, la présidence belge a travaillé avec la Commission européenne pour défendre avec succès la position de l'UE, en s'efforçant d'atteindre un niveau d'ambition élevé pour relever les défis mondiaux et transversaux de la triple crise. Elle a notamment dirigé les travaux de l'UE sur la lutte contre la pollution plastique, la perte de biodiversité et le changement climatique lors de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (UNEA-6) et dans le cadre du programme des Nations unies pour l'environnement (INC-4 Plastics) et de la Convention sur les espèces migratrices (COP14), ainsi que lors des réunions des Nations unies sur la biodiversité (SBSTTA26 et SBI4) et sur le climat (SB60).

4. Renforcer notre programme social et sanitaire

En ces temps de profondes perturbations socio-économiques au sein de l'Union européenne, le besoin d'une Europe protectrice se fait ressentir. Au cours de sa présidence, la Belgique s'est efforcée de doter l'UE d'un agenda social et de santé qui favorise une société européenne plus inclusive, plus égalitaire et plus juste pour tous.

Afin d'améliorer considérablement le niveau de **protection des droits sociaux et fondamentaux** garantis par l'UE aux citoyens et aux entreprises, la présidence belge a conclu des accords fructueux sur l'amélioration des conditions de travail des **travailleurs sur des plateformes en ligne** et la révision de la directive sur les organismes de promotion de l'égalité, ainsi que sur l'introduction d'une carte **européenne d'invalidité** et d'une **carte européenne de stationnement**. Elle a fait progresser les travaux sur **l'égalité de traitement** entre les femmes et les hommes dans le droit du travail de l'UE et l'interdiction des produits fabriqués par le **travail forcé** sur le marché de l'Union. En outre, elle a obtenu l'adoption finale des exigences de **diligence raisonnable en matière de développement durable** pour les entreprises et des conclusions du Conseil sur l'indépendance économique des femmes ainsi que sur la protection juridique effective et l'accès à la justice dans le contexte de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Une approche générale a également été adoptée concernant la révision de la directive sur les comités d'entreprise européens.

Dans le domaine de la **santé**, la présidence belge est parvenue à un accord politique sur le règlement relatif à un **espace européen des données de santé**, a finalisé les travaux sur les normes de qualité et de sécurité **des substances d'origine humaine** et a adapté le règlement sur les **dispositifs médicaux de diagnostic in vitro** afin d'en faciliter la mise en œuvre. Elle a également obtenu l'approbation des conclusions du Conseil sur **l'avenir de l'Union européenne de la santé**, l'adoption de la recommandation du Conseil sur les cancers évitables par la vaccination et a fait avancer les négociations sur la révision de la **législation pharmaceutique** de l'UE. La présidence belge a démontré son engagement en faveur de la santé mondiale et de l'équité en matière de santé, y compris dans le cadre du partenariat entre l'UE et l'UA, par l'adoption des **conclusions du Conseil sur la santé mondiale** ainsi que par la coordination de la position de l'UE lors des négociations sur l'accord sur les pandémies. Enfin, les radio-isotopes étant un élément clé des diagnostics et des thérapies médicales, le Conseil a adopté des conclusions visant à garantir un approvisionnement suffisant pour tous les patients de l'Union.

5. Protéger les individus et les frontières

En matière de **migrations et de frontières**, la présidence belge a permis la finalisation et l'adoption du [Pacte sur l'asile et les migrations](#), dans le but de rendre le régime d'asile européen commun plus efficace, équitable et résilient, de renforcer la confiance entre les États membres et d'apporter une clarté juridique aux personnes arrivant dans l'UE. La présidence a également donné le coup d'envoi des processus qui permettront la mise en

œuvre du pacte au cours des deux prochaines années.

L'adoption du nouveau [code des frontières Schengen](#), le règlement de l'UE qui traite de la gestion des frontières intérieures et extérieures, constitue un développement clé. En outre, la présidence belge a obtenu un accord de l'UE sur l'adoption des règlements relatifs à l'information préalable des passagers, ainsi qu'un accord du Conseil sur la révision du mécanisme de suspension des visas et sur le règlement établissant une réserve de talents de l'UE.

En ce qui concerne l'application de la **loi et la lutte contre la criminalité**, la présidence a négocié des accords visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la traite des êtres humains et le transfert des procédures en matière pénale. Elle a également trouvé un accord au sein du Conseil sur le [renforcement de la protection et de l'aide aux victimes de la criminalité](#), sur un ensemble de [nouvelles règles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent](#) et sur l'incrimination de toutes les formes de corruption. En outre, les dossiers relatifs aux mesures de transit pour les armes à feu, à [l'application transfrontalière des règles de circulation](#) et à la transmission des procédures pénales ont été finalisés sous la présidence belge. Elle a également poursuivi le travail de lutte contre les abus sexuels en ligne sur les enfants. En outre, des conclusions du Conseil ont été adoptées sur la cartographie des réseaux criminels menaçants, sur la coopération judiciaire avec les pays tiers dans la lutte contre la criminalité organisée et sur la création d'un réseau européen de procureurs spécialisés dans la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée.

La présidence a également abordé la question de la **criminalité liée à la drogue** et a lancé [l'Alliance portuaire européenne](#), un partenariat public-privé dans le cadre duquel les gouvernements et les ports de plusieurs États membres européens unissent leurs forces pour empêcher la criminalité internationale organisée liée à la drogue de continuer à s'infiltrer dans les ports européens.

6. Promouvoir l'Europe mondiale

L'Union européenne est une puissance économique majeure sur la scène mondiale et doit maintenant assumer son rôle d'acteur géopolitique. À cette fin, la présidence belge a soutenu les efforts de l'UE pour mieux promouvoir ses intérêts et ses valeurs, tout en renforçant sa résilience et son autonomie stratégique ouverte. À cet égard, des avancées majeures ont été réalisées en matière de défense, de sanctions et de politique étrangère stratégique de l'UE.

À l'initiative de la présidence, la **défense et la préparation européennes** ont été renforcées, et [l'autonomie stratégique ouverte](#) de l'UE en **matière commerciale** a été consolidée. La présidence a soutenu les efforts de l'UE pour renforcer la [base industrielle et technologique de défense européenne](#), notamment en faisant avancer les discussions sur

la stratégie et le programme industriels de défense européens (EDIS & EDIP). Le 6^e Conseil du commerce et de la technologie UE-États-Unis a permis de renforcer les relations commerciales avec le principal partenaire commercial de l'UE, les États-Unis. Au nom de l'UE, la présidence a également signé un protocole avec le Japon sur la protection de la vie privée et la libre circulation des données, et le Conseil a adopté l'accord de facilitation des investissements durables avec l'Angola et conclu l'accord de partenariat économique avec le Kenya. En outre, la présidence a coordonné le leadership de l'UE pour renforcer l'ordre fondé sur des règles lors de la [13e conférence ministérielle](#) de l'Organisation mondiale du commerce (MC13).

En réponse à l'attention accrue portée à la **sécurité économique** de l'Europe, la présidence a contribué à façonner la politique de l'UE à cet égard, en faisant progresser les trois piliers de la stratégie de sécurité économique. Ces progrès incluaient l'adoption d'une recommandation du Conseil sur la recherche à double usage, les conclusions du Conseil sur le livre blanc de la Commission concernant les contrôles à l'exportation, la conclusion de nouveaux partenariats sur les matières premières avec des pays tiers. En outre, la présidence s'est efforcée d'améliorer la cohérence globale de la politique de l'UE dans ce domaine en rassemblant divers volets de travail dans un rapport d'étape complet sur la sécurité économique et en identifiant les domaines dans lesquels il convient de poursuivre les travaux afin de renforcer l'approche de l'UE.

En ce qui concerne les **partenariats internationaux** mutuellement bénéfiques et fondés sur des principes, la présidence belge s'est concentrée sur le **développement humain et la santé**, en particulier dans les contextes fragiles et non médiatisés, et a agi pour remplir les **engagements humanitaires** de l'UE. À cette fin, elle a obtenu l'adoption de conclusions sur l'évaluation à mi-parcours de l'**instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - Global Europe**, et a organisé un bilan de la mise en œuvre de la **stratégie Global Gateway**. Afin d'améliorer la **souveraineté sanitaire de l'Afrique** par le biais de cette même stratégie, la présidence a également organisé une [réunion de haut niveau entre l'UE et l'UA](#) à Bruxelles ainsi qu'une [mission à Addis-Abeba](#), en Éthiopie, pour renforcer la coopération entre l'Union africaine et l'UE dans le domaine de la santé publique. De plus, en adoptant des conclusions du Conseil sur la protection dans les situations humanitaires, la présidence a réaffirmé la **responsabilité de l'Europe en tant que chef de file de l'aide humanitaire** pour rendre le système humanitaire plus efficace.

Enfin, les relations avec les pays **proches**, les **pays africains** et les **pays de l'ANASE**, ainsi que de la région **Indo-Pacifique**, ont été mises en évidence dans le cadre de la **politique étrangère stratégique** de l'UE. En ce qui concerne les **Balkans occidentaux**, la présidence est parvenue à un accord sur une [facilité pour les réformes et la croissance](#), qui permet de continuer à soutenir les réformes liées à l'UE et la croissance économique dans la région dans le cadre du nouveau plan de croissance. Les parties prenantes du **partenariat avec l'Est** et les **pays du Sud proches** ont été invités à Bruxelles pour renforcer les liens au

moyen de réunions formelles et informelles dans un large éventail de domaines d'action. En outre, la présidence belge a veillé à ce que le Sahel et le Soudan figurent en bonne place à l'ordre du jour du Conseil et a fait progresser la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la région des Grands Lacs. Des réunions de haut niveau ont été organisées avec la région **indo-pacifique**, ainsi qu'avec **L'Amérique latine** et les **Caraïbes**, ce qui a abouti à la déclaration de La Paz.

B. RÉPONDRE AUX CRISES

La deuxième grande responsabilité d'une présidence est de répondre rapidement et efficacement aux crises qui peuvent survenir au cours de son mandat. Au cours de ses six mois, la présidence belge s'est attachée à relever plusieurs défis en cours. Il s'agissait notamment de répondre à la guerre totale menée par la Russie en **Ukraine**, de réaffirmer l'engagement de l'UE en faveur de la paix au Moyen-Orient et d'agir en conséquence, de protéger les **processus électoraux** contre toute ingérence injustifiée et de répondre aux **préoccupations urgentes des agriculteurs européens**.

En premier lieu, la présidence belge a négocié des accords pour garantir une aide durable à **l'Ukraine**, notamment par le biais de la [facilité pour l'Ukraine](#), qui lui apportera un soutien financier de l'UE à hauteur de 50 milliards d'euros pour la reconstruction, la remise en état et la modernisation, par tranches régulières jusqu'en 2027. La présidence a également obtenu l'adoption de la décision de mise en œuvre du plan pour l'Ukraine, qui guidera la reconstruction et la modernisation du pays. Elle a en outre permis la conclusion d'un accord sur un [fonds d'assistance à l'Ukraine](#), qui prévoit une enveloppe supplémentaire de 5 milliards d'euros pour l'aide militaire au pays dans le cadre de la facilité européenne pour la paix. En outre, la présidence a également soutenu l'Ukraine en négociant un accord visant à étendre les [mesures commerciales autonomes](#) sur les exportations ukrainiennes et en facilitant les avancées dans le processus d'adhésion de l'Ukraine à l'UE. Par ailleurs, la présidence a négocié un accord au sein du Conseil concernant une contribution sur les bénéfices tirés des [actifs russes immobilisés](#), permettant une utilisation future de cette contribution pour soutenir l'autodéfense et la reconstruction de l'Ukraine. Des mesures fermes ont également été prises pour réduire fortement la **capacité de la Russie à mener sa guerre d'agression**. Les **13^e** et **14^e** **paquets de sanctions** en réponse à l'invasion massive de l'Ukraine par la Russie ont été adoptés sous la présidence belge.

Par ailleurs, le conflit au **Moyen Orient** était au cœur des préoccupations de la présidence belge. Le Conseil européen s'est réuni à Gaza pour exiger un cessez-le-feu durable, la libération des otages et un accès humanitaire immédiat. L'UE a assumé sa **responsabilité humanitaire** en trouvant un terrain d'entente pour un (ré)engagement avec l'UNRWA et en réaffirmant son rôle de pilier de l'aide humanitaire à Gaza. La présidence belge a poursuivi les travaux de la table ronde de l'IPCR sur le Moyen-Orient, notamment en encourageant

la poursuite de la coordination des crises et en assurant une [communication](#) adéquate sur l'effort humanitaire de l'UE. L'opération EUNAVFOR [ASPIDES](#) a également été lancée pour **défendre la paix et la sécurité internationales** et assurer la liberté de navigation en mer Rouge. Dans le cadre de la **lutte contre le terrorisme** et de **l'application du droit international**, l'UE a assumé ses responsabilités en imposant de nouvelles sanctions à l'encontre des membres du Hamas et du Jihad islamique palestinien, dans le cadre des régimes de sanctions existants et nouveaux. En outre, et pour la première fois, des sanctions ont été imposées aux colons israéliens violents en Cisjordanie.

En ce qui concerne le conflit **dans l'est de la RDC**, la présidence belge a veillé à ce que le sujet reste à l'ordre du jour du Conseil et a fait progresser les travaux sur les mesures individuelles restrictives à l'encontre de ceux qui soutiennent, alimentent ou tirent profit du conflit. La procédure de nomination d'un représentant spécial de l'UE pour la région des Grands Lacs a également progressé de manière significative au cours de la présidence.

La présidence belge a également pris des mesures pour **protéger les processus démocratiques européens** contre l'ingérence étrangère, les **menaces cybernétiques et hybrides** et d'autres tentatives de compromettre les élections, en particulier les élections européennes du 6 au 9 juin. Elle a notamment entamé des travaux sur la [directive relative à la représentation des intérêts des pays tiers](#) (dans le cadre du paquet « Défense de la démocratie »), activé le [dispositif intégré pour une réaction au niveau politique dans les situations de crise \(IPCR\)](#), renforcé les boîtes à outils numériques existantes et conclu un [accord sur un cadre pour la mise en place concrète d'équipes d'intervention rapide hybrides \(HRRT\)](#).

Enfin, pour répondre à la **détresse des agriculteurs européens** et réaliser une **transition plus juste** dans le **secteur agricole**, la présidence s'est efforcée de préserver l'agriculture en tant que garante de la **sécurité alimentaire** et de **l'autonomie stratégique**. À cet égard, la présidence a négocié un accord clé [qui révisé et simplifie la politique agricole commune](#), tout en préservant les protections du bien-être des animaux. Ces changements ont déjà conduit à des ajustements nationaux et régionaux des principales politiques, contribuant directement à résoudre les problèmes urgents du secteur agricole. Les efforts de la présidence pour établir et maintenir un dialogue intense avec toutes les parties prenantes du secteur ont été la clé de ce succès.

Par ses efforts en la matière, la présidence belge a démontré sa capacité à répondre aux crises de manière flexible et efficace.

C. PRÉPARER L'AVENIR DE L'EUROPE

La troisième et dernière mission de la présidence belge était de contribuer à rendre l'UE pérenne. À cette fin, la présidence a préparé un **rapport d'étape sur l'avenir de l'Europe** afin d'alimenter les conclusions du Conseil européen sur une feuille de route pour les

travaux futurs en matière de réformes internes. Elle a donc pris en compte le **triple défi** de préserver et d'améliorer le **fonctionnement interne et la capacité d'action de l'UE**, tout en s'adaptant à une **nouvelle réalité géopolitique** et en préparant l'**élargissement**. Au fil de cet effort, elle a souligné l'importance de la **prospective stratégique** comme pratique aidant les décideurs politiques de l'UE à maintenir le cap. Ces discussions menées par la présidence ont permis de dégager un large consensus sur le fait que les réformes devraient se concentrer sur quatre éléments : les valeurs de l'UE en tant que cadre fondamental et primordial, ainsi que les politiques de l'UE, son budget et sa gouvernance.

Afin de stimuler les moteurs de la compétitivité de l'Union, d'assurer sa résilience économique et de réaliser le plein potentiel du marché unique, la présidence belge a également présenté une **note de bilan sur la compétitivité**. Le rapport regroupe diverses initiatives organisées ou encouragées par la présidence belge, notamment le [rapport Letta sur l'avenir du marché unique](#), les [conclusions du Conseil sur l'avenir de la politique industrielle](#), les [conclusions du Conseil sur le renforcement de la valorisation des connaissances](#), les lignes [directrices pour l'avenir de la politique de cohésion](#) et la [Déclaration d'Anvers](#).

Le rapport reconnaît également qu'une Europe compétitive est aussi une Europe qui **protège**. Au nom du Conseil, la présidence belge a signé avec la Commission européenne et les partenaires sociaux européens une [déclaration tripartite pour un dialogue social européen fructueux](#), visant à soutenir des entreprises prospères, des emplois et des services de qualité et de meilleures conditions d'emploi. L'**agenda social et le socle européen des droits sociaux** ont été inscrits dans l'avenir de l'UE, notamment dans la déclaration de La Hulpe sur l'avenir de l'Europe sociale. Afin de promouvoir le développement de l'économie sociale comme levier de l'innovation sociale et des transitions économiques et écologiques inclusives, la présidence belge a facilité l'adoption de la [Feuille de route de Liège pour l'économie sociale dans l'UE](#).

Compte tenu des besoins de financement découlant des défis actuels et futurs, le budget de l'UE jouera un rôle essentiel dans la réalisation de nos priorités européennes communes et pour l'UE en tant qu'acteur géopolitique. Dans ce contexte, la présidence belge a mené des [discussions approfondies sur l'avenir du budget de l'UE](#).

Enfin, la présidence belge a souligné qu'une Europe moderne et compétitive nécessite des **valeurs** européennes **fortes** et des **institutions bien financées** qui **évoluent avec le temps**. À cette fin, elle a encouragé un débat approfondi au sein de l'UE, tant parmi les experts qu'au plus haut niveau, sur chacun de ces aspects. Au cours de ces discussions, un soutien important a été apporté à l'**amélioration globale des méthodes de travail et du fonctionnement de l'UE et de ses institutions**. Il s'agissait notamment de propositions visant à recourir davantage au vote à la majorité qualifiée dans certains domaines politiques et à adapter les exigences en matière d'unanimité en autorisant des abstentions plus constructives ou en limitant les vetos à des raisons vitales et déclarées de politique

nationale directement liées à la mesure spécifique en question.

Alors que le débat sur la future réforme de l'Union européenne se poursuit, la présidence belge est fière d'avoir contribué à la poursuite des efforts en vue d'une Union toujours plus soudée.